




---

## **DEPASSER LES REFLEXES DE GUERRE ET DE PROPAGANDE PARTISANE**

---

### **DECLARATION N° 26**

#### **Introduction**

1. Ces derniers temps, il s'est produit des démêlés au sommet du parti au Pouvoir. Ces démêlés concernaient le rôle politique et administratif du parti au pouvoir. Quand les journalistes ont voulu y comprendre quelque chose, ils ont été séquestrés, jusqu'à ce que violence physique s'ensuive. Des femmes ont été même molestées à cette occasion.
2. Trois questions de fond se posent alors :
  - Quel est le rôle du parti au pouvoir dans la vie d'un gouvernement démocratique ?
  - Quelle est la place de l'Etat au sein de la Société Civile en général, de la Presse ou d'une institution traditionnelle comme celle des Bashingantahe ?
  - Les droits de l'homme, ont-ils cours, même quand il est question de supposés coupables ?

#### **I. Le rôle d'un parti au pouvoir dans la vie d'un gouvernement démocratique**

3. En démocratie, il est vrai, ce sont les partis politiques, surtout, qui présentent des candidats aux élections législatives et présidentielles. Et le peuple élit ces candidats, de fait, sur programme du parti. Mais, quand ils sont élus, les députés ou les ministres acquièrent un statut étatique et non pas partitique. Ils n'obéissent pas absolument à leur parti, dans la gestion de la Chose Publique, mais aux lois qui gèrent cette dernière. Les lois d'un pays, dépassent tout parti, quel qu'il soit. L'Etat est basé sur des conventions situées au-delà d'un parti politique quelconque, fut-il au pouvoir.
4. Autrement, on revient au système du parti Etat. Or, la démocratisation est en train de nous aider à le dépasser. Quand un parti est en train de dépasser l'Etat, les lois sont par terre. Quand c'est le parti qui confie des responsabilités administratives à des citoyens, l'Etat est par terre. Quand le parti accorde des marchés publics, la loi est par terre, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent. Dans ce pays, depuis le système du parti unique, il y a eu une tentation permanente de mettre l'Etat au service d'individus. Les vieux

démons du parti unique sont donc en train de tenter les dirigeants actuels, avec toutes les conséquences, fondées sur le pouvoir pour l'avoir, lui-même concentré, entre des poignées d'individus. Dans ce cas, tous les excès sont à prévoir. Les pots-de-vins en tête ! Or, quand les pots-de-vins sont donnés à un parti, ils restent des pots-de-vins. De la sorte, notre volonté de lutter contre les pots-de-vins devient un vain mot.

5. Nous demandons donc au Chef de l'Etat de gouverner lui-même, avec ses collaborateurs au Gouvernement, sans s'imaginer dépendre de son parti d'origine. La gestion de la Chose Publique (Res Publica) doit être réellement publique, avec des normes connues, des règles du jeu connues. De plus, gouverner, c'est servir ; et non se servir. C'est prévoir, planifier, gérer et contrôler.
6. Or, l'acquisition d'une grande majorité de voix, dans des élections, peut enivrer. Et alors, le pouvoir corrompt et peut rendre bête si on n'y prend pas garde. Nous ne pouvons donc retourner au système du parti unique. La République doit être la chose de tous, élus et non élus, conformément à des lois claires. Personne ne peut dire comme le Roi Soleil du 17<sup>ème</sup> siècle, l'Etat, c'est moi, fût-il, un Président d'un Parti au Pouvoir.

## **II. La place de l'Etat au sein de la Société Civile en général, de la Presse ou d'une institution traditionnelle comme celle des Bashingantahe**

7. En démocratie, le respect de l'autonomie de la Société Civile est sacrée. Chaque association a ses objectifs, ses méthodes et son organisation, qui ne lui sont pas dictés par l'Etat. Surtout, l'Association des Journalistes, qui a le devoir d'aider, à rechercher la vérité ! Personne ne peut donc dire comme le lion de la fable : Donne les nouvelles, comme je le veux, ou je te mange.
8. Or, nous venons d'entendre que des journalistes, bien nombreux, ont été séquestrés, pendant qu'ils étaient en train d'exercer leur métier. Des gens ont été violentés et, parmi eux, il y avait des femmes. Il en est de même des Bashingantahe, à qui l'on a empêché parfois de tenir des réunions ; à qui l'on a empêché de procéder à des élections internes ; et à qui on empêche parfois d'exercer la justice gracieuse, ignorant qu'il s'agit d'une tradition, issue des temps reculés des commencements. Aucun dirigeant n'a le droit de supprimer une coutume. La coutume appartient à la population qui l'a héritée des ancêtres. Elle a force de loi, tant qu'une loi expresse ne vient pas la modifier, après des consultations populaires larges.
9. Nous nous imaginons que ce sont des cas isolés, qui d'ailleurs sont issus de l'antagonisation de la guerre civile et de la campagne électorale. Or, aujourd'hui, il ne s'agit plus de faire la guerre, il ne s'agit plus de faire la campagne électorale. Il s'agit de gouverner la population, en l'harmonisant et en apaisant les esprits. Nous encourageons donc les Bashingantahe à régler les litiges comme toujours. Du reste, s'ils ne faisaient pas ce travail, où est-ce

que l'Etat pourrait trouver les tribunaux à distribuer sur chaque colline. L'Administration et la Police seules, pourraient-elles régler, des cas qui sont parfois complexes ? Nos ancêtres avaient inventé une justice de proximité et une responsabilité sociale globale, qui sont des atouts majeurs, que la société burundaise, peut brandir face aux nations, comme une source d'humanisme. Du reste, du point de vue juridique, les Bashingantahe ont mis au point la Fondation « Intahe » reconnue par la loi dans le cadre de la modernité, pour que la tradition puisse ainsi se prolonger dans un cadre juridique. Et en cela, la société civile fonctionne à plein. Vouloir museler une coutume, c'est maudire le sein qui vous a allaité. C'est couper les racines de l'arbre sur lequel on est assis.

### **III. Le respect des droits de l'homme, même quand il est question de supposés coupables**

10. La personne humaine est créée à l'image de Dieu. Elle mérite donc le respect dû à Dieu pour tout croyant. Même quand un homme est supposé être malfaiteur, il faut prévoir des sanctions légales, sans lui manquer de respect, sans oublier que, quelqu'un qui est condamné à des peines lourdes, reste, lui aussi, digne de respect.
11. Or, les radios ne cessent de nous dire qu'aujourd'hui la Police maltraite les braves gens sans vergogne, sans que quelqu'un crie « gare » ! Ces jours-ci, même les journalistes ont été violentés dans l'exercice même de leur métier, jusqu'à la séquestration d'un si grand nombre. Même les femmes n'ont pas été respectées dans ce cadre.
12. Nous demandons donc qu'il y ait une enquête, dotée de la plus grande indépendance possible, pour que la population et la communauté internationale sachent qui a fait quoi ; qui a décidé quoi. Et ainsi les coupables seront punis. Ils seront même invités, nous le demandons avec insistance, à réparer les dommages causés. Il faut que la population burundaise se réhabitue à savoir que quiconque « casse, doit payer », surtout quand il est question d'une personne humaine. Un peuple où le respect de la personne n'est pas sacré n'en est pas un. C'est une jungle déchaînée, qui finit par engloutir ceux qui croient la maîtriser.
13. Nous demandons donc au Chef de l'Etat, de dire une parole d'apaisement à ce sujet. Que le peuple burundais et la communauté internationale sachent que cela ne se produira plus. « Le plus jamais ça » devrait être le maître-mot dans pareils cas.
14. Le Conseil National des Bashingantahe demande en outre, à tous les Bashingantahe/Sages, sans exception, d'oser dénoncer les exactions en cours sur leurs collines, dans les communes et dans les provinces. Nous attendons d'eux des rapports circonstanciés et réguliers, pour nous permettre de réunir toutes les preuves de ce Mal, à combattre sans détour.

15. Nous demandons aussi à toute la Société Civile burundaise de briser le silence, d'agir en toute solidarité, pour dénoncer les pratiques politiques et policières d'un autre âge ; et éviter à ce pays un chaos de plus, une crise de trop.

Fait à Bujumbura, le 21/4/2006

Adrien NTABONA

Président du Conseil National des  
Bashingantahe